République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Blida 1 Saad Dahleb Faculté des sciences Département d'informatique

Module: linguistique

Semestre1:

Théories linguistiques modernes (TLM)

Master 1: TAL

Enseignant:
Slimane GAZRAM

Année universitaire: 2023-2024

LINGUISTIQUE ET GRAMMAIRE

Le terme «**grammaire**» issu du grec grammatikê, de gramma, qui signifie

« lettre », a longtemps été le seul employé pour désigner l'étude de la langue. Depuis presque deux siècles maintenant, est apparu un nouveau terme, c e lu i de

«linguistique», bâti sur la racine latine du mot «langue». Aujourd'hui, ces deux termes ne sont plus synonymes : ils renvoient à deux *démarches différentes*.

De la grammaire à la linguistique

- -La définition du terme **grammaire** a évolué dans l'histoire. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer les dictionnaires respectivement du 19e et du 20e siècle que sont le **Littré** et **le Robert**. Pour le premier, la grammaire est : « *L'art d'exprimer ses pensées par la parole ou par l'écriture d'une manière conforme aux règles établies par le bon usage.* »
- -La grammaire figure donc au nombre des arts. Ce qui implique un jugement de valeur esthétique (beau/laid), voire éthique (bien/mal). La visée de cette grammaire est proprement normative : la grammaire prescrit la manière de bien écrire, sur la base de l'avis de quelques érudits.
- -L'idée de norme implique celle de transgression, l'idée de règle, celle de son infraction : l'idée de faute fonde donc la grammaire. L'académicien ou le professeur de français sont les juges du respect de la règle.

☐ Grammaire scientifique ou linguistique?

Le Robert définit la grammaire comme suit - «1° Jusqu'au 19e siècle et de nos jours dans le langage courant. Ensemble des règles à suivre pour parler et écrire correctement une langue. »

- 2°(...). Étude systématique des éléments constitutifs d'une langue, sons, formes, mots, procédés. »

Si la première acception renvoie sans trop de difficulté à la définition de Littré (règles à suivre, correctement), la seconde change la perspective. La visée de l'étude systématique n'est plus prescriptive, mais descriptive et explicative. Il s'agit d'avoir sur les phénomènes grammaticaux le même regard que le physicien sur les phénomènes naturels qu'il observe.

Il y a grammaire et grammaire Afin d'éviter l'ambiguïté, et eu égard à sa

longue tradition normative (tradition qui n'a que peu d'équivalent pour les autres langues comme l'anglais ou l'allemand), le français a pris l'habitude d'utiliser le mot grammaire pour désigner la démarche normative. Pour désigner l'acception scientifique de grammaire, il emploie le terme linguistique. Cette opposition de terme entre grammaire et linguistique ne se retrouve pas dans tous les pays.

Cependant, pour des domaines ou des écoles qui tirent leur origine d'autres traditions, le terme grammaire, qui était le terme original employé pour désigner la discipline, a pu être conservé en français : il en va ainsi de la grammaire historique ou comparée, d'origine allemande, ou de la grammaire générative et transformationnelle*, d 'origine américaine. L'utilisation du terme linguistique pour la linguistique historique et comparée tend aujourd'hui néanmoins à se généraliser.

La concurrence que se jouent les termes grammaire ef linguistique en français est pour une grande part le résultat d'une tradition puriste extrêmement ancrée dans la culture française. Plus importante est la différenciation de deux démarches : l'une normative, l'autre scientifique. Si le terme grammaire peut être utilisé pour désigner les deux démarches, le terme linguistique n'est pas utilisé pour désigner la démarche normative.

La grammaire générale On peut étudier une langue pour en connaître

les caractéristiques propres. Faire une grammaire du français, de l'anglais, de l'italien... On peut également chercher à mettre en évidence ce qu'il y a de commun au fonctionnement de toutes les langues. La grammaire générale a pour objectifs de décrire et d'expliquer les phénomènes grammaticaux universels. Cette grammaire voit le jour à l'époque classique, avec *la Grammaire* générale et raisonnée de Port-Royal (1660). L'expression de grammaire générale reste fortement associée à cette période, qui se clôture à la fin du 18e siècle.

cherchait à fonder les règles du langage sur les lois universelles de l'esprit humain. Si les langues sont apparemment différentes, l'esprit humain, lui, fonctionne de manière semblable, quelle que soit la langue parlée. Ainsi, si l'on arrive à déterminer les règles universelles du fonctionnement de l'esprit humain, on doit pouvoir établir les règles générales du langage.

La grammaire générale du 17e siècle

La **Grammaire générale et raisonnée** de *Port-*Royal fonde la grammaire générale sur des bases logiques (elle est « raisonnée »). Antoine Arnauld, coauteur de l'ouvrage avec Claude Lancelot, écrivit d'ailleurs une Logique. Cette grammaire rapproche l'analyse de la langue d'une théorie des opérations mentales. Il existe trois opérations mentales : concevoir (qui implique une seule idée), juger (qui relie deux idées séparément conçues) et raisonner (qui déduit un troisième jugement à partir de deux autres ; cette dernière opération relève exclusivement de la logique).

Si les langues sont traduisibles les unes dans les autres, si l'on peut se comprendre, cela suppose que les mêmes principes se trouvent à l'origine des grammaires de toutes les langues. Cette universalité ne repose cependant plus sur la logique, mais sur la nature humaine. On parlera, dès lors, de fondement naturel du langage. Cela s'illustre notamment par des études philosophiques sur l'origine des langues, où l'on recherche les universaux du langage, ou encore sur les rapports entre langage naturel, objets du monde et sensations.

L 'intérêt pour une grammaire générale renaît avec Noam Chomsky dont les théories visent explicitement à l'élaboration d'une grammaire universelle. Il consacre d'ailleurs un ouvrage à la linguistique cartésienne, c'est-à-dire à la grammaire générale dans sa signification historique.

L'idée selon laquelle il existe une structure commune à la grammaire de toutes les langues, structure innée correspondant à structuration et au fonctionnement de l'esprit et de la pensée, se retrouve également dans linguistique cognitive et le traitement automatique des langues.

Norme/usage

Entre grammaire et linguistique

Dans l'histoire de la linguistique, l'opposition norme/usage a pu servir à distinguer la grammaire, dans sa version la traditionnelle, de la moderne linguistique. La grammaire s'appuierait essentiellement sur la défense d'une norme, autrement dit, elle serait de nature prescriptive, alors que la linguistique aurait l'ambition d'être seulement descriptive.

Le couple norme/usage accompagne étrangement l'histoire de la linguistique. À chaque époque, il repose un problème différent. Aujourd'hui, la description linguistique a pour ambition de dépasser toute référence à la norme. Mais à la vérité, la difficulté est que, si les linguistes prenaient en compte absolument toutes les particularités de l'usage, ils verraient bientôt leur discipline se dissoudre, tant rétablissement de généralités deviendrait problématique.

qui indique ce qui doit être fait dans un cas déterminé. Elle apparaît comme une loi à laquelle il faut se soumettre. En grammaire, et particulièrement en grammaire française, la notion de règle occupe une place importante : elle fixe et impose la norme, surtout en matière de grammaire d'accord. Cependant, la règle n'est pas qu'un instrument de la norme. Elle peut également être un outil qui permet de créer des phrases, comme en grammaire générative

La règle est souvent vue comme une formule

Les règles en grammaire générative ET TRANSFORMATIONNELLE

- A) Les règles de réécriture
- En linguistique, toute règle n 'a pas nécessairement une valeur normative. En grammaire générative, par exemple, la règle ne commande pas un usage. Elle permet, à partir d'instructions claires, de construire l'ensemble infini des phrases grammaticales d'une langue.

il existe deux types de règles, selon cette théorie, : des règles de réécriture et des règles de transformation

A)Les règles de réécriture sont des règles de grammaire qui fonctionnent comme des instructions. Elles sont utilisées pour indiquer qu'un élément, ou une suite d'éléments, peut être converti en un autre élément, ou une autre suite d'éléments. On représente ce type de règle de la manière suivante : X ----- Y

où X est converti en Y, la flèche signifiant « est à réécrire ». Cette règle signifie donc que X doit être réécrit comme Y ou sous la forme de Y. Un ensemble fini de règles de

réécriture est appelé **système de réécriture**. Ainsi, si l'on prend une phrase P, elle peut être réécrite en des éléments qui vont être réécrits à leur tour :

Règle 1 : P ----- ► SN + SV, où P est la phrase, SN, le syntagme nominal sujet et SV. le syntagme verbal prédicat.

Règle 2: **SN** ----- **dét.** + (adj) + N, où **dét**. est le déterminant, adj., l'adjectif épithète et N, le nom.

Règle 3: **SV** ------ **V** (**SN**), où **V** est le verbe. La mise entre parenthèses du **SN** signifie que le verbe n'a pas tjrs de complé.

Règle 4 : Dét. ---- ▶ le, une, la...

Règle 5 : N ----- chat, souris, pomme...

Règle 6 : Adj ----- → -+ petit, grosse...

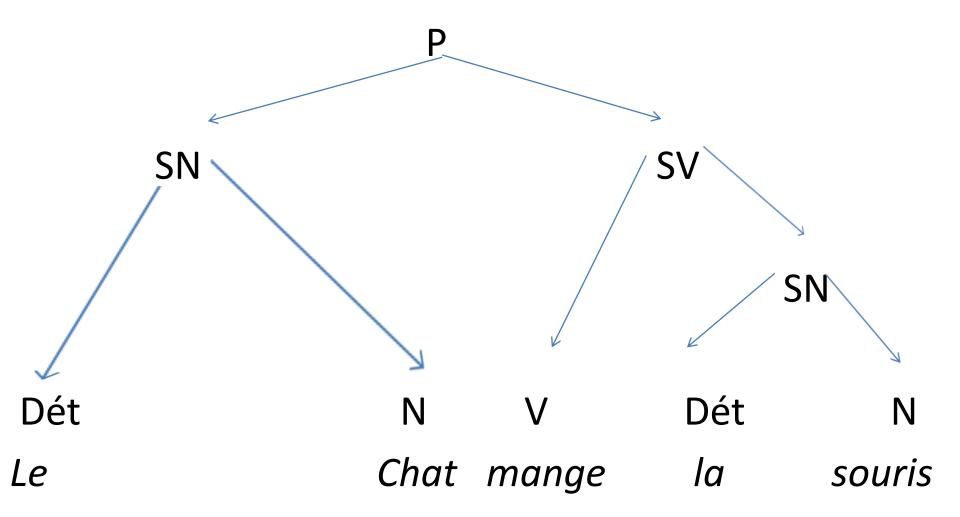
Règle 7 : V ----- ▶ dort, mange, regarde...

A l'aide de ces règles, on peut déjà construire un certain nombre de phrases : Le chat dort, le chat mange la souris, la souris regarde le chat, la petite souris mange une grosse pomme...

B)Les règles de transformation

La description structurale d'une phrase à l'aide des règles de réécriture aboutit à une représentation de la phrase en arbre du type :

Formalisation:



Cette phrase peut être transformée, à l'aide de règles particulières dites de transformation, en d'autres phrases de sens et de structure proches. A partir de cette phrase, on obtient finalement une structure de surface, au terme des transformations successives, et après l'application de règles phonologiques qui habillent cette structure avec les sons qui correspondent.

- **Ces transformations** agissent de différentes manières sur la **structure de base**. Elles sont symbolisées par une doule flèche ===>. Par exemple :
- Par expansion : une proposition subordonnée, comme <u>que Pierre</u> viendra, dans la phrase Je pense que Pierre viendra, est une expansion d'un syntagme nominal de la structure de base ===> Je pense quelque chose;

- par suppression : l'effacement de certains éléments répétés est le résultat d'une transformation par suppression (Jean fait ses valises et Jean part en vacances ===> Jean fait ses valises et part en vacances);

Par addition: dans la transformation passive, on observe par exemple l'ajout de l'auxiliaire être et de la préposition par pour introduire le complément d'agent (Le chat mange la souris => La souris est mangée par le chat).

De la sorte, avec un nombre fini de règles, de réécriture et de transformation, il est possible de construire l'ensemble infini des phrases grammaticales de la langue.

On remarquera une différence fondamentale entre les règles de grammaire normative et les règles de grammaire générative. Ces dernières ne prétendent pas canaliser l'usage dans un cadre précis. Au contraire, elles permettent une certaine créativité dans la production de phrases (compétence et performance), sans qu'aucun jugement normatif n'intervienne

De la grammaire à la linguistique, la notion de règle a perdu son caractère normatif. Il n'est plus question de loi qui impose un usage, mais de formule, d'opération ou de procédé qui permet de décrire ou de créer des phrases. La règle en linguistique se rapproche dès lors de règles mathématiques comme la « règle de trois », règles qui permettent de résoudre des problèmes.

Merci de votre attention